

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220207-10)**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENT	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFUET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Maryse SANPONS ayant donné pouvoir à M. Le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY	Manuel PORTET	M. le Maire

OBJET :

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DES MOBILITÉS DU STATIONNEMENT

La mobilité est un enjeu national qui se caractérise localement par une saturation des infrastructures existantes. La croissance démographique et l'attractivité touristique du littoral basque ont amplifié la circulation automobile sur des routes aujourd'hui saturées.

Traversée par la RD810 axe majeur de déplacements, notamment en été où on comptabilise environ 28 000 véhicules/jour, ainsi que par l'A63, avec ses 6 plages parmi les plus belles du littoral basque, ses capacités d'accueil et son attractivité touristique, Bidart est particulièrement impactée par la circulation automobile et ses conséquences sur l'environnement, la santé, le cadre de vie.

On compte ainsi environ 2 millions de visiteurs et 300 000 touristes sur la commune en juillet et août, soit une estimation de 10 000 véhicules/jour en stationnement. Cette fréquentation dépasse très largement nos capacités d'accueil sur les parkings.

Ces problématiques ne peuvent se résoudre que par le développement d'une offre de mobilité alternative couplée à des mesures incitatives à l'abandon des voitures individuelles pour tous les déplacements.

C'est dans ce sens que la commune de Bidart œuvre depuis plusieurs années, avec ses partenaires institutionnels, en sollicitant :

- La réouverture de la halte ferroviaire

- Le renforcement du cadencement de la ligne 3
- La création d'un parking relais à l'échangeur de l'A63 (parking relais Baroilhet)
- L'aménagement de la RD 810 en faveur des déplacements piétons et vélos
- Le développement de l'offre de vélos en libre service
- Le renforcement du pass Uhabia offrant la gratuité des transports en commun en été, pour les résidents bidartais et pour les déplacements intra communaux

Les élus souhaitent ainsi répondre aux enjeux de la mobilité en englobant toutes les échelles et tous les motifs de déplacement. Particulièrement volontariste, la commune pilote par ailleurs plusieurs projets :

- Élaboration d'un schéma de mobilité intercommunale avec Arbonne, Biarritz et Guéthary, qui se déclinera en plan trottoirs, plan vélos et plan chemins
- Réalisation de passerelles de franchissement : Parlementia, Ur Onea, RD 810, Izarbel
- Plan de Déplacement Scolaire dans le cadre du programme Moby pour développer l'écomobilité scolaire
- Développement des stationnement vélos
- Achats de VAE et de véhicules électriques au sein des services
- Réalisation de la Voie Verte de l'Uhabia et réhabilitation de chemins communaux

Ces actions, qui tendent à développer l'offre en alternative à la voiture, nécessitent d'être complétées par des mesures plus contraignantes et restrictives sur l'utilisation de la voiture.

Il apparaît ainsi que l'un des leviers pour atteindre l'objectif de réduction de la circulation automobile est de mettre en place une politique de stationnement adaptée.

C'est ainsi que la commune de Bidart a mené un travail sur la refonte de la politique de stationnement sur le littoral particulièrement sur fréquenté en période estivale et inadapté à la nature des sites qui accueillent les parkings.

Aujourd'hui, seuls les parkings de l'Église et du Petit Fronton sont payants. La mise en place de ce stationnement payant a permis de favoriser la rotation des véhicules et d'apaiser le centre bourg.

La refonte de la politique de stationnement s'inscrit dans une stratégie plus globale qui vise :

- À « Laisser respirer » le littoral en rétablissant progressivement le caractère naturel des plages ;
- A « promouvoir le dernier kilomètre sans voiture », et rééquilibrer les usages aux abords des plages, en renforçant la place des piétons et des vélos ;
- A augmenter les budgets affectés à la transition écologique et en premier lieu à la mobilité, en créant de nouvelles recettes avec le stationnement payant en saison estivale ;
- A lutter contre les usages privatifs des parkings publics, notamment pour des activités de camping ou le stationnement ventouse.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'élargissement des zones de stationnement payant aux parkings du littoral dénommés ci-après, uniquement en saison estivale :

- Parkings de la plage d'Ilbarritz
- Parking avenue du château
- Parking de la plage d'Erretega
- Parking du Lavoir
- Parking Lafargenia
- Parking rue de l'Uhabia
- Parking de la plage de l'Uhabia
- Parking du stade
- Parking Zirlinga
- Parking de La Chapelle Saint-Joseph

Il précise que ces parkings seraient payants du 15 juin au 15 septembre.

Il ajoute que cette nouvelle réglementation sera accompagnée d'aménagements sur les parkings afin d'offrir, au plus près des plages, des stationnements vélos, deux roues motorisées, emplacements PMR et dépose minute, afin de favoriser le report modal.

Une prochaine délibération viendra préciser en détail la nouvelle réglementation et la politique tarifaire du stationnement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les principes de l'évolution de la politique des mobilités et du stationnement.

Abstentions : Monsieur Denis LUTHEREAU et Madame Isabelle CHARRITTON.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 10/02/2022
et publication ou notification du 14/02/2022

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI